

Proceſſion ſe fit de la maniere la plus ſolemnelle ; on y a porté entr'autres 500. Flambeaux de quatre livres chacun, & qui cependant ne durerent que juſqu'à la moitié du chemin, tant le tour étoit grand ; de ſorte qu'on fut contraint d'en prendre de nouveaux.

Il n'y a pas eu de Proceſſion pour Saint *Vincent de Paules*, ni pour Saint *François Regis*, auſſi nouvellement canonifés, le Pape ayant accordé la diſpenſe de cette cérémonie aux Peres de la Miſſion, & à ceux de la Compagnie de Jeſus, qui l'avoient également ſollicitée.

IV. *Florence*. On eſt à préſent hors d'eſperance de voir arriver le Grand Duc dans le tems qu'on le croyoit. S. A. R. devant commander de nouveau l'Armée de l'Empereur en Hongrie, les choſes paroifſent changées par raport à ſon voyage ; cependant l'on a réparé les grands chemins par où elle devoit paſſer, & l'on a fait d'autres préparatifs qui n'annonçoient rien moins que ſa prochaine arrivée ; on s'étoit diſpoſé, entr'autres, à lui donner tous les divertifſemens dont le Carnaval eſt ſuſceptible. S. A. R. a repris à ſon ſervice pluſieurs Domeltiques du feu Grand Duc qui avoient été congédiés, & elle a ordonné qu'on lui donne une liſte du nombre, de l'âge & des noms des autres qui ſont encore ſans emploi.

Quoique tout ſoit réglé entre le Grand Duc & Madame l'Electrice Douairiere Palatine, par le Traité de Famille qui a été conclu, il n'eſt pourtant pas encore certain ſi cette Princeſſe ſe chargera de la Régence. La penſion de 40. mille écus qu'elle a en vertu de ce Traité, a commencé le premier du mois de Decembre. Tout continuera par conſequent à être réglé dans le Conſeil de Régence tel qu'il eſt établi. Ce Conſeil eſt maintenant occupé